

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : AVIS SCOT - Projet d'hôtel 5* des Ducs de Savoie au jardin alpin à Courchevel

Séance du 30 mai 2023

Membres du Bureau en exercice	17	Date de la convocation	17 mai 2023
Nombre de présents	11	Date de l'affichage	17 mai 2023
Nombre de Procurations	0		
Nombre de votants	11		
Pour	11		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 30 mai 2023, à 19h00 le Bureau Syndical, légalement convoqué le 23 mai 2023, s'est réuni salle d'audience à la MCI à Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Fabrice Pannekoucke.

Composition du Bureau Syndical	Membres du Bureau Syndical	Présent	Excusé	Absent	Procuration
Président	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
1 ^{ER} Vice Président	MARTIN Patrick	X			
2 ^{ème} Vice Président	ABONDANCE Jocelyne	X			
3 ^{ème} Vice Président	POINTET André		X		
4 ^{ème} Vice Président	FAVRE Didier	X			
5 ^{ème} Vice Président	DESRUES Guillaume	X			
6 ^{ème} Vice Président	SPIGARELLI Lucien		X		
7 ^{ème} Vice Président	PACHOD Jean Yves	X			
8 ^{ème} Vice Président	DUNAND François			X	
9 ^{ème} Vice Président	JAY Claude	X			
Membre du Bureau	UTILLE GRAND Cécile		X		
Membre du Bureau	PICOLLET Auguste	X			
Membre du Bureau	ROLLAND Vincent		X		
Membre du Bureau	BLANC TAILLEUR Fabienne	X			
Membre du Bureau	AMET Yannick	X		X	
Membre du Bureau	MONIN Thierry				
Membre du Bureau	THEVENON Raphaël	X			

OBJET : AVIS SCOT - Projet d'hôtel 5* des Ducs de Savoie au jardin alpin à Courchevel

Monsieur le Président rappelle que par courrier reçu le 20 février dernier, monsieur le maire de Courchevel a consulté l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise en tant que personne publique compétente en matière de SCoT sur le projet de construction d'un complexe touristique dit des Ducs de Savoie, dans le quartier du jardin alpin à Courchevel.

Le bureau SCoT réuni le 30 mai a examiné ce projet.

Il consiste en la démolition de l'établissement hôtelier existant « les Ducs de Savoie » de 4 846m² de Surface de Plancher (SDP) et 148 lits touristiques, datant des années 60. En lieu et place, un complexe de 9 500m² comprenant, d'une part, un hôtel 5* de 6 742m² de SDP est prévu, proposant 110 lits touristiques et intégrant 16 lits saisonniers pour 210m² de SDP, et d'autre part, 18 appartements en résidence secondaire pour 2 758m².

Il est à noter que ce projet permet le renouvellement de la station sur elle-même, avec une extension mesurée sur l'espace naturel (environ 1000m²). C'est bien cette dynamique de gestion économe du foncier qu'il convient d'accompagner et de renforcer, notamment depuis la loi dite Climat et Résilience d'août 2021 qui vise le zéro Artificialisation Nette en 2050.

Par son programme hôtelier et la garantie d'une gestion professionnelle, prévue dans le cadre d'une convention montagne, il participe à maintenir et renforcer une offre diversifiée et une gestion durable du parc d'hébergement touristique sur la station. L'opération intègre également 16 lits saisonniers.

Aussi, ce projet répond aux grandes orientations du SCoT qui privilégie le renouvellement des lits existants en assurant leur gestion dans la durée et en garantissant l'hébergement des saisonniers.

Également, le gestionnaire s'engage à travers la convention montagne à une commercialisation de 70% de ses séjours hivernaux hors des samedis, afin de contribuer aux objectifs du SCoT de désengorgement des réseaux routiers et ferroviaires en Tarentaise.

D'une manière générale, le SCoT privilégie une gestion économe et durable des ressources. L'exemplarité d'une telle construction est à favoriser : infiltration et gestion à la parcelle des eaux de pluie, production d'EnR et performance énergétique des constructions, limitation des déblais de terre et choix des exutoires, choix des matériaux de construction. Nous vous invitons à inciter l'opérateur à la meilleure qualité environnementale de son projet. Dans ce contexte, j'attire votre attention sur la gestion des matériaux de chantier (démolition) et des déblais de terre.

Enfin, s'agissant du suivi des surfaces touristiques pondérées (STP), ce projet représente une consommation de 4 282,7m² de STP, soit $(6\,742 - 210) \times 0,25 + 2\,758 \times 1,4 - 4\,846 \times 0,25$. **A ce jour la consommation de l'enveloppe de STP globale sur la station pour les années 2020 et 2021 n'a toujours pas été communiquée.**

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- Au regard du rapport de compatibilité avec le SCoT Tarentaise Vanoise de cette opération, telle que présentée dans le dossier transmis, donne un avis **favorable** sur le projet de complexe touristique des Ducs de Savoie au jardin alpin. Cet avis favorable s'accompagne **d'une observation sur la transmission nécessaire du suivi de la STP des deux dernières années manquantes à ce jour.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE

Transmis à la Sous-Préfecture le
Publié le
Certifié exécutoire le

- 2 JUIN 2023
S-PREFECTURE
ALBERTVILLE

07 JUIN 2023

RECEPISSE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.